



PROGRAMME DE FORMATION

SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES

NIVEAU 2

Réf. : SEC-PREV412

Mise à jour : 19/01/2024

PF.V11 : 10/12/2021

- **PUBLIC**

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, permis de travail...)

La formation N2 n'est pas une formation théorique sur la réglementation des interventions des entreprises extérieures à destination de personnes encadrant des entreprises extérieures (responsables SSE, chargés d'affaires, ...) mais une formation pratique pour des encadrants d'intervenants (chefs de chantiers, managers, ...). Toutefois, il est nécessaire que ces derniers connaissent ces éléments de contexte pour comprendre leur mission.

- **PREREQUIS**

Le stagiaire devra être titulaire d'un certificat niveau 1 ou niveau 2 en cours de validité et devra maîtriser le français lu, écrit, parlé (indispensable pour la prise de connaissance et la signature des documents de travail).

- **OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Être titulaire du certificat Niveau 2 selon le référentiel DT 40 révision 8 de France Chimie (organisme labellisateur).

- **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Evaluer les risques en permanence
- Gérer son équipe et son chantier y compris en situation dégradée
- Transmettre les informations à son équipe.

- **CONTENU DE FORMATION**

1. TOUR DE TABLE - INTRODUCTION (30 A 60 MIN)

- Présentation du formateur (parcours, expériences, ...);
- Présentation des stagiaires (activités, fonction, sites d'intervention, ...);
- Nécessité de la formation pour accéder aux sites et spécificité de la formation niveau 2 par rapport au niveau 1;
- Discussion collective sur les acquis du niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires;
- Présentation des objectifs de la formation;
- Présentation du programme de la formation;
- Organisation pratique de la formation.

2. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SECURITE (1H30 A 2H)

Les points suivants devront être abordés sans être approfondis.

- Rappel : la formation N2 n'est pas une formation théorique sur la réglementation des interventions des entreprises extérieures à destination de personnes encadrant des entreprises extérieures (responsables SSE, chargés d'affaires, ...) mais une formation pratique pour des encadrants d'intervenants (chefs de chantiers, managers, ...). Toutefois, il est nécessaire que ces derniers connaissent ces éléments de contexte pour comprendre leur mission.
- L'accident du travail et la maladie professionnelle :
Les définitions ;
Les origines des accidents du travail : non-respect des procédures, manque de communication, précipitation, addictions, ... (à illustrer avec des statistiques) ;
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile.

VOS CONTACTS ASFO Adour

www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION

SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES

NIVEAU 2

Réf. : SEC-PREV412

Mise à jour : 19/01/2024

PF.V11 : 10/12/2021

- Le contexte réglementaire :
 - Les principes généraux de la prévention ;
 - Présentation succincte de la réglementation relative à l'intervention des entreprises extérieures ;
- Articulation avec le document unique, le PPSPS et le protocole de sécurité.
- La responsabilité pénale :
 - La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques ;
 - La délégation de pouvoirs ;
 - Quelques exemples de jurisprudence.
- Les acteurs internes et externes de la sécurité (CSE, inspection du travail, services de santé au travail, CARSAT, DREAL, service sécurité interne à l'EU, etc.).

3. ÉVALUATION DES RISQUES ET DEFINITION DES MESURES DE PREVENTION / PROTECTION (2H30 A 3H)

A travers l'étude de cas, le stagiaire devra acquérir les notions suivantes :

- Établissement d'un mode opératoire / phasage ;
- Identification des risques et moyens de prévention associés.
- Les principales familles de risques du programme N1 devront être utilisées au travers de l'étude de cas.
- Le support remis au stagiaire liste tous les risques du programme niveau 1 et les moyens de prévention et de protection

4. PLAN DE PREVENTION (3H A 3H30)

A travers l'étude de cas, le stagiaire devra acquérir les notions suivantes :

- Identification des situations de Co activité et moyens de prévention associés ;
- Tenue d'une inspection commune préalable ;
- Rédaction du plan de prévention et des permis associés ;
- Préparation du chantier (habilitations, matériels, moyens humains, ...);
- Mise en place et vérification des mesures de prévention et de protection ;
- Explication du plan de prévention, autorisation de travail, modes opératoires, ... à l'équipe ;
- Gestion de la fin de chantier (conformité à la demande, gestion des déchets, retour d'expériences, ...).

5. GESTION DE SITUATIONS DEGRADEES (1H A 1H30)

A travers l'étude de cas, le stagiaire devra acquérir les notions suivantes :

- Réactivité à tout changement de situation de travail (exemples : alerte, non-conformité du matériel, absents dans l'équipe, non-respect du planning initial, accident, défaut de consignation, situation dangereuse...);
- Modification de l'analyse de risques et des documents associés ;
- Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salariés.

6. BILAN : ROLE ET MISSIONS DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE NIVEAU 2 (1H30 A 2H)

Au travers des enseignements de l'étude de cas, synthétiser les rôles et missions du titulaire d'un certificat N2 :

- Savoir identifier les dangers et évaluer les risques en permanence :
 1. élaboration des modes opératoires/ phasage,
 2. identification des situations de Co activité et des risques engendrés,
 3. définition des moyens de prévention et de protection associés.
- Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée :
- Préparer et organiser le chantier :

L'identification de son ou ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice ;

L'inspection commune préalable ;

Le plan de prévention ;

VOS CONTACTS ASFO Adour

www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION

SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES

NIVEAU 2

Réf. : SEC-PREV412

Mise à jour : 19/01/2024

PF.V11 : 10/12/2021

- Les autorisations de travail et permis associés ;
- Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE ;
- Gérer la fin de chantier ;
- Être réactif à tout changement de la situation de travail :

Faire comprendre au stagiaire que, s'il constate lui-même ou est informé par son équipe d'une « situation dégradée » (situation de travail non-conforme à la situation initiale), il doit

Reprendre l'analyse des risques et prendre une décision selon deux cas :

Je peux corriger la situation, je la corrige, je transmets les nouvelles informations à mon équipe et je continue le travail, J'ai besoin d'aide extérieure pour réduire le risque. J'arrête le travail. Je me mets et je mets les autres en situation de sécurité. J'informe l'entreprise utilisatrice et je définis avec elle les actions correctives.

- Transmettre les informations à son équipe.
- Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail, Modes opératoires...
- Être à l'écoute de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses,
- Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent.

7. CONCLUSION (15 MIN)

- RAPPELER L'IMPORTANCE DU ROLE D'ENCADREMENT DU N2 ET DE SON IMPLICATION DANS L'EVALUATION DES RISQUES SUR LE CHANTIER.
- RAPPELER SON DEVOIR D'EXEMPLARITE, L'IMPORTANCE DU COMPORTEMENT INDIVIDUEL ET DU SAVOIR ETRE.
- RAPPELER LA REGLE D'OR.
- REGLE D'OR : « PAS D'AUTORISATION ECRITE, PAS DE TRAVAIL »

8. ÉVALUATION DES CONNAISSANCES DES STAGIAIRES (1H15 + 30 MIN DE CORRECTION)

- ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES CONNAISSANCES, PUIS EXPLICATION DES REPONSES DE MANIERE COLLECTIVE.

● METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel (en centre de formation ou sur site extérieur). Le format hybride (blended learning) avec une partie préalable à distance (mode visioconférence) n'est pas autorisé par l'organisme labellisateur.
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : Le formateur adapte son discours et ses exemples au niveau et à l'activité prépondérante des stagiaires de son groupe. Le formateur valorise la diversité des expériences des stagiaires, pour favoriser la prise de conscience des risques liés à la co-activité. Il fait s'exprimer chacun sur sa vision de la sécurité et de la prévention. Le formateur oriente son stage de manière positive, vers la prévention des accidents. Pour cela, il vaut mieux écarter la notion d'erreur, de faute, au profit de la recherche des causes et des solutions. Le formateur intègre les notions de comportement et de responsabilité du stagiaire au cours de son déroulé pédagogique.
- Le formateur veille particulièrement aux points suivants :
 - Utiliser un langage simple,
 - Être attentif aux différences de niveaux et de cultures,
 - Utiliser les retours d'expérience pour illustrer les incidents/accidents,
 - Utiliser des illustrations (photos, documents, vidéos, etc.) sur des accidents réels et leurs conséquences,
 - Utiliser des documents tels que plans de prévention, permis de travail, autorisations de travail et procédures en vigueur dans les entreprises.

VOS CONTACTS ASFO Adour

www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION

SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES

NIVEAU 2

Réf. : SEC-PREV412

Mise à jour : 19/01/2024

PF.V11 : 10/12/2021

L'animation se déroulera autour d'une étude de cas unique qui illustrera l'intégralité des parties du programme pédagogique (fil rouge). La pratique devra être privilégiée à la théorie. Dès le début de la formation, l'étude de cas se déroulera à partir d'un scénario, en répartissant les stagiaires en sous-groupes, afin de favoriser les interactions, en mélangeant les stagiaires ayant déjà suivi la formation avec les autres. Le scénario comportera la description de la zone d'activité commune ainsi que la description de plusieurs opérations (une par sous-groupe). Ainsi, les sous-groupes évalueront les risques et les mesures de prévention - protection correspondant à leur opération puis identifieront les situations de co-activité avec les autres sous-groupes en vue de définir les moyens de prévention et rédiger le plan de prévention associé. La gestion des situations dégradées s'appuiera sur les opérations des sous-groupes avec les conséquences éventuelles sur le plan de prévention. Les OF disposeront de plusieurs scénarios afin de pouvoir s'adapter au nombre de stagiaires et à leur profil. Les scénarios d'études de cas seront renouvelés a minima tous les 3 ans.

● MODALITES D'EVALUATION

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de formation :
- 1 questionnaire de 20 questions, issues de la base nationale de questions, dont 10 questions sous forme de questions ouvertes ;
- 1 point par question - l'attribution de fraction de point n'est pas autorisée pour les questions éliminatoires ;
- Le choix des questions devra balayer les différentes parties du déroulé pédagogique ;
- 3 questions (2 questions ouvertes et une question sous forme de QCM) parmi les 20 seront éliminatoires sur les thèmes suivants (elles devront être signalées en tant que questions éliminatoires) :
- Plan de prévention et autorisation de travail,
- Réactivité et conduite à tenir en cas de situation dégradée.
- Note minimale pour l'obtention du certificat : 15/20.

Formation certifiante : le certificat Niveau 2 DT 40 n'est pas reconnu en tant que formation certifiante voir § SANCTION DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

● FORMATEUR

Formateur spécialiste du domaine de la prévention des risques électriques

● SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

Délivrance d'un certificat individuel selon modèle type (validité 4 ans).

Le certificat est une carte nominative, délivrée par l'organisme de formation à l'employeur du stagiaire uniquement lorsque le test de connaissances a été satisfaisant. Il est signé par le responsable de l'entreprise extérieure et le salarié. Il est valable sur tout le territoire français. Il est la propriété du salarié. Il comporte la photographie du stagiaire apposée par l'organisme de formation. L'organisme de formation peut délivrer une attestation provisoire de réussite au stage dans l'attente de la réception du certificat de stage.

Ce certificat valide la réussite au contrôle des connaissances selon les modalités définies ci-dessus et n'est pas une attestation de présence.

Le stagiaire doit conserver ce certificat sur lui pour le présenter à l'entreprise utilisatrice qui s'assure de sa validité lors de l'accès à son site.

En cas de perte, l'organisme de formation pourra délivrer un duplicata mais devra au préalable vérifier l'identité du demandeur.

VOS CONTACTS ASFO Adour

www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES NIVEAU 2

Réf. : SEC-PREV412

Mise à jour : 19/01/2024

PF.V11 : 10/12/2021

Exemple

Recto	FORMATION SÉCURITÉ ENTREPRISES EXTÉRIEURES <u>NIVEAU 2</u>	
	CARTE N° : NOM - Prénom : DATE DE FORMATION : DATE D'EXPIRATION : SIGNATURE DU TITULAIRE : Nom et coordonnées de l'organisme de formation	
Verso	Employeur : Visa :	FRANCE CHIMIE CRÉER RÉVÉLER PARTAGER
	Employeur : Visa :	Employeur : Visa :

- **DUREE**

2 jours, à raison de 7 h/jour

- **DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Modalités et délais d'accès : L'organisme de formation doit s'assurer de l'identité du stagiaire (présentation d'une pièce d'identité) et une photo doit être jointe lors de l'inscription ou sera prise lors de la formation. Un organisme de formation ne peut pas inscrire à un stage qu'il organise son propre personnel et/ou celui de toute entreprise avec laquelle il existe un lien juridique (ex : appartenance à un même groupe).

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse sommaire de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis (documents justificatifs, entretien téléphonique).

Formation Clé en main sur site ASFO Adour

Où ?	Quand ? 2024
Mont de Marsan	
Saint Paul les Dax	18 au 19 janvier / 15 et 16 février / 21 au 22 mars / 25 au 26 avril / 23 au 24 mai / 20 au 21 juin / 18 au 19 juillet / 19 au 20 septembre / 17 au 18 octobre / 21 au 22 novembre / 19 au 20 décembre
Ustaritz	
TARIF	320 € HT (384 € TTC) / personne

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org

Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION

SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES

NIVEAU 2

Réf. : SEC-PREV412

Mise à jour : 19/01/2024

PF.V11 : 10/12/2021

- **MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- **Chiffres clés Qualité**

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur www.asfo-adour.org / Certifications et Qualité

- **Formation certifiante**

. Taux d'obtention de la certification : sur www.asfo-adour.org / Fiche programme

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification

- **Possibilités de financement**

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur www.asfo-adour.org / Informations et Formation

- **Règlement intérieur** téléchargeable sur www.asfo-adour.org / Nos documents.

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- **Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour** disponibles sur www.asfo-adour.org / Contact

- **Déclaration d'Activité ASFO Adour** enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VOS CONTACTS ASFO Adour

www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupea
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org